



Detachement de la fph dans psph

Par **cfv38**, le **17/03/2011** à **22:58**

Bonjour, rnJe suis 1 infirmiere de la FPH detachée sur 1 poste d'1 etablissement PSPH depuis 8 ans. Je viens de recevoir de mon etablissement d'origine 1 demande de choix a faire entre 1 maintien en categorie B ou 1 passage en categorie A (ceci a faire obligatoirement avant le 31/03, en lien avec la revalorisation du diplome d'infirmiere) Le DRH de la FPH me signifie que le choix de la categorie A induit necessairement 1 arret du detachement (avec tout ce que cela implique, a savoir 1 reintegration non voulue ou 1 mise en disponibilite qui gelerait ma carriere de fonctionnaire) alors que le DRH de l'etablissement PSPH me dit que je peux choisir la categorie A et rester en detachement dans l'etablissement. Ces 2 vues sont carrement inverses et chacun d'eux me fait savoir qu'il est sûr de ce qu'il avance. Je savais que l'arret du detachement pour 1 agent FPH detaché dans l'1 des 2 autres fonctions publiques etait obligatoire mais ce n'est pas la position dans laquelle je me trouve puisque je suis dans 1 etablissement privé participant au service public. Je me trouve donc dans 1 situation difficile qui implique 1 choix duquel dependra le reste de ma carriere professionnelle, l'âge auquel je partirai a la retraite, la pension qui en decoulera mais le plus difficile a admettre et que ce choix doive se faire sans texte sur lequel m'appuyer. Vous est-il possible de m'orienter? Merci par avance